

## Commune de LINTHELLES

Communauté de Communes  
Sézanne Sud-Ouest Marnais  
Canton de Sézanne Brie et Champagne



# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 12 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Thierry DUPONT, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents, à l'exception de M. Didier SORIOT, excusé, ayant donné pouvoir à M. Thierry DUPONT.

Monsieur Pascal FÉRAT est élu secrétaire de séance.

## LECTURE ET APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Après lecture du compte-rendu du conseil municipal du 5 décembre dernier, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le compte-rendu.

## ANNONCES DIVERSES

Les colis des anciens ont été distribués en fin d'année, et la distribution s'est très bien déroulée. Les paniers garnis étaient confectionnés par la boutique « Comme à la Grange » de Fère-Champenoise et Monsieur le Maire tient à remercier les conseillers qui ont réalisé la distribution auprès des Linthelloises et Linthellois.

La galette des rois a eu lieu le 21 janvier dernier ; ce fût un agréable moment convivial.

Le recensement de la population s'est déroulé du 18 janvier au 17 février et s'est très bien passé. Monsieur le Maire et Camille, notre secrétaire de mairie, adressent leurs plus sincères remerciements à Maryse RAVILLON qui a effectué un très bon travail de collecte. Le taux de réponse sur internet s'est révélé assez élevé pour la commune. La question se pose de la comptabilisation des résidences secondaires.

Concernant les déchets : afin d'adapter la collecte aux contraintes soulevées sur le terrain, des changements de tournées ont été opérés à partir du lundi 4 mars 2024.

Les travaux d'enfouissement avancent plus lentement que prévu ; la société DRTP, mandatée pour ces travaux, rencontre des soucis de personnel au niveau de ses électriciens spécialisés en branchement sous tension, retardant ainsi ses chantiers.

La fibre est en cours d'enfouissement sur la commune ; les travaux concernent les passages de câbles et les raccordements ; une coupure générale sera organisée dans les prochains jours.

## RAPPORT DES DÉLÉGATIONS

Monsieur le Maire a assisté aux différents bureaux et conseils communautaires de fin et de début d'année (les 18 décembre 2023, 22 janvier, 26 janvier, 5 février 26 février et 11 mars 2024), ainsi que les réunions des vice-présidents de la CCSSOM.

Une réunion du PTRTE a eu lieu le 12 décembre, puis une réunion du PETR le 20 décembre, suivie d'une commission voiries le 21 décembre 2023 ; et pour le début d'année : une réunion intercommunale de réseau des secrétaires de mairie, une nouvelle réunion du PETR le 14 février, une commission communale des finances le 20 février et un COPIL sur les déchets le 11 mars.

## ORDRE DU JOUR

### Approbation du Compte de Gestion 2023

Il est rappelé au conseil que le Compte de Gestion constitue l'ensemble des opérations retracées par le Comptable public, tandis que le compte administratif constitue l'ensemble des opérations comptables enregistrées par la collectivité. Ces deux documents doivent coïncider.

**Après examen, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,**

**APPROUVE** le compte de gestion 2023 dressé par le comptable public ;

**N'OBSERVE** aucune remarque à formuler.

### Approbation du Compte Administratif 2023

Comme indiqué précédemment, le compte administratif retrace toutes les opérations comptables établies l'année écoulée par la commune, donc, par le Maire.

A ce titre, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et se retire après la présentation du compte administratif laissant la présidence à Monsieur Gilles DEBAIRE, doyen de l'assemblée.

**Après examen du compte administratif 2023, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, sauf Monsieur le Maire qui s'est retiré et ne prend pas part au vote et sauf Monsieur Didier SORIOT qui avait donné pouvoir à M. le Maire (et dont la procuration n'est pas valable pour cette délibération),**

**APPROUVE** le compte administratif 2023, lequel se résume ainsi :

	Dépenses	Recettes	Solde positif
<b>Résultats cumulés 2023</b>	95 597.45 €	197 290.43 €	+ 101 692.98 €

### Affectation du résultat 2023

Après avoir approuvé le compte de gestion et le compte administratif 2023, il convient d'affecter les résultats au budget primitif 2024.

**Ainsi, après examen, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- décide d'affecter au budget de l'exercice 2024 l'excédent de fonctionnement comme suit :

<b>Excédent de fonctionnement capitalisé</b> <i>(Recettes d'investissement / Compte 1068)</i>	<b>19 937.50 €</b>
<b>Excédent de résultat de fonctionnement reporté</b> <i>(Recettes de fonctionnement / Ligne 002)</i>	<b>37 453.60 €</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b> <i>(Recettes d'investissement / Ligne 001)</i>	<b>176 560.81 €</b>

- d'inscrire ces crédits dans le prochain budget 2024.

## Subventions aux associations

Le Maire présente à l'assemblée les diverses demandes de subvention et indique le montant de celles versées au titre de l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de verser les subventions suivantes pour l'année 2024 :

Les Amis de nos Eglises	50.00 €
ACPG-CATM (Association de Pleurs)	50.00 €
Centre de Soins Infirmiers Bon Secours	50.00 €
A.I.M.A.A. – Refuge d'Épernay	50.00 €
Les Restos du Coeur (Antenne de Sézanne)	100.00 €

## Subvention voyage scolaire

Le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal a décidé de verser une subvention de 80 € par élève pour tout voyage scolaire réalisé.

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de maintenir le montant de la subvention pour l'année scolaire 2024/2025 à 80 € par enfant et par année scolaire. La somme sera versée directement à l'établissement scolaire organisateur du séjour qui devra la déduire du coût total du voyage.

## Subvention PISTE

M. le Maire donne lecture à l'assemblée de la proposition de convention de partenariat proposée par l'association Parcours d'Insertion Sociale par le Travail et pour l'Emploi (PISTE) située 9 rue des récollets à Sézanne 51120, représentée par son Président, M. Bernard CHAMPION. Cette convention concerne la tonte des espaces verts, la taille des arbustes, le débroussaillage de la plantation d'arbres et du ru.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de partenariat n° 11/24 et accepte le versement d'une subvention de 7 218 € à l'association PISTE pour l'année 2024.

## Vote des taux d'imposition communaux 2024

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales,

Monsieur le Maire, après avoir exposé la situation financière de la commune et son évolution possible, **propose de maintenir les taux au même niveau que 2023.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer les taux d'imposition applicables pour 2023 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFBP).....25,87 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).....11,66 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS).....10,08 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE).....11,60 %

Malgré le maintien des taux communaux, il y aura une augmentation des impôts en lien avec la revalorisation des bases d'imposition décidée par l'Etat.

## Vote du Budget Primitif 2024

Après examen des différents articles de dépenses et de recettes du budget primitif 2024 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête les chiffres du budget primitif 2024 comme suit :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
120 034.60 €	263 696.42 €

## Effacement des réseaux Rue de Pleurs

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'effacement des réseaux électriques, éclairage public et télécommunications sur la dernière partie de la rue de Pleurs de la commune, établi par le SIEM. Ces travaux seraient réalisés avant l'aménagement de la voirie.

### Tableau récapitulatif des dépenses :

Travaux	Montant	Participation de la commune
Effacement du réseau BT	82 000.00 €	4 100.00 €
Effacement du réseau Orange	35 863.30 €	35 863.30 €
Effacement du réseau Eclairage public	30 500.00 €	25 578.33 €

En attendant la réfection de la voirie par la collectivité compétente, le SIEM n'effectuant pas de réfection de chaussée ou trottoirs, la commune devra assurer l'entretien des tranchées qui auront été remblayées en grave.

### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

→ **APPROUVE** la solution technique proposée et est favorable à la réalisation du projet d'effacement des réseaux sur la dernière partie de la Rue de Pleurs, sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM ;

→ **DONNE DÉLÉGATION** de signature au SIEM pour la convention d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques ;

→ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables en lien avec la réalisation de l'opération

## Zones d'Accélération des Energies Renouvelables

Le sujet avait déjà été évoqué lors des précédents conseils : l'Etat a mis en place une nouvelle loi énergétique afin de planifier avec les élus le déploiement des énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, méthanisation, géothermie...) sur les territoires.

Ainsi, les communes doivent définir les énergies renouvelables qu'elles acceptent sur leur territoire et en parallèle, les zones communales sur lesquelles elles autorisent le déploiement des énergies renouvelables précédemment définies.

Monsieur le Maire indique qu'il n'est pas possible de créer de zones d'exclusion sans avoir, au préalable, créer des zones d'accélération et propose les énergies renouvelables suivantes : photovoltaïque sur toiture, éolien et le photovoltaïque au sol en agripholtaïque.

**La population est sollicitée pour donner son avis sur ce projet : une concertation publique sera mise en place à la mairie, du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2024 ; les habitants qui le souhaitent pourront venir consulter la carte des potentielles zones d'énergies renouvelables qui pourraient être proposées.**

## Questions diverses

La chasse à l'œuf aura lieu le 1<sup>er</sup> avril prochain. Un feuillet avec coupon-réponse sera distribué à la population.

La plantation des fleurs de printemps est planifiée pour le samedi 4 mai au matin.

Pour le 14 juillet : cette année, la fête nationale tombe un dimanche. L'idée de démarrer les festivités plus tôt est évoquée, considérant la contrainte du lendemain (lundi).

Les élections européennes auront lieu le 9 juin prochain. La date limite d'inscription sur les listes électorales de la commune est fixée au 30 avril en mairie. Monsieur le maire reprécise l'organisation pour les tours de garde.



Le comité des fêtes souhaite personnaliser des tee-shirts pour ses membres. Camille, notre secrétaire de mairie et graphiste de métier, a réalisé 4 propositions différentes qui ont été soumises et c'est le logo n°3 qui a été choisi à la majorité.

Monsieur le Maire souhaiterait réunir la commission communication et proposer à nouveau, à la population, un Bulletin d'informations.

La Commission communale des Impôts directs doit se réunir avant le 15 mai prochain pour évaluer et rendre un avis sur les changements divers au niveau du foncier de la commune. Des convocations seront prochainement adressées aux membres de la commission.

Notre secrétaire de mairie Chantal est partie en retraite l'année dernière et le conseil municipal souhaiterait la remercier à travers un pot de départ en son honneur, afin de la remercier de ces nombreuses années de travail au sein de la commune. Monsieur le Maire la contactera dans les prochaines semaines afin de trouver d'une date qui conviendrait.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*